

## Le paquet de la réforme «Prévoyance vieillesse 2020» sera soumis au peuple! Hans Rudolf Schuppisser, Délégué au CSA



La sécurité financière favorise la joie de vivre de la population âgée.

Le paquet de la réforme «Prévoyance vieillesse 2020» a franchi l'avant-dernier obstacle. Il va enfin être soumis au peuple. Le Parlement put, après un long débat, aboutir à un «compromis aigre-doux» selon le «Blick». C'est pourquoi une vive opposition de gauche et de droite s'agite. Mais il n'y a pas de plan B en vue, susceptible de recueillir une majorité.

Le paquet global de cette réforme comprend une modification de la TVA dans la Constitution fédérale. Par conséquent il est soumis au référendum obligatoire et devrait être mis en votation populaire le 24 septembre 2017. Ce dernier obstacle devrait encore être franchi pour qu'aussi bien l'AVS que la prévoyance professionnelle soient à nouveau financièrement garanties dans une période prévisible.

### Les rentes actuelles demeurent garanties

Du point de vue des seniors, il y a peu à objecter à la réforme de la prévoyance vieillesse approuvée par le Parlement. Les rentes en cours demeurent garanties et il n'y a pas de changements pour les rentes de veuves et d'orphelins, ni pour les allocations familiales pour les enfants dans l'AVS/AI. La réforme décidée

### Table des matières

Le paquet de la réforme «Prévoyance vieillesse 2020» sera soumis au peuple!	1-3
Editorial	2
Un soupir de soulagement	3-4
Aucun démantèlement dans les prestations complémentaires	4-5
Enquête auprès des lecteurs	5
100 ans de Pro Senectute Suisse	5
Prise de position concernant la Révision de la loi sur les prestations complémentaires	6
Groupe de travail «Sécurité sociale»	7
Groupe de travail «Migration et vieillesse»	7-8
Groupe de travail «Vieillesse et société»	8
Groupe de travail «Santé»	9
Groupe de travail «Mobilité et habitat»	10
Groupe de travail «Technologie de l'information et de la communication»	10-11
Commission de rédaction	11
Mot de la fin	12
Agenda	12
Impressum	12



Michel Pillonel  
Coprésident  
CSA

## Editorial

### Soulagés!

Le Conseiller fédéral Alain Berset doit être particulièrement soulagé après l'approbation par le Conseil national de la réforme de la prévoyance vieillesse 2020. Le CSA l'est aussi car il a défendu ce projet de réforme depuis le début. Le suspense a duré jusqu'au dernier jour, car il s'en est fallu d'une voix pour que tout s'écroule. Après 170 heures de débats, la version du Conseil des Etats a finalement été acceptée. Avec 0,6% d'augmentation de la TVA, les finances de l'AVS sont assurées au minimum pour les 10 à 15 prochaines années. Avec l'augmentation de la rente de 70 francs et les mesures prises dans la prévoyance professionnelle, une certaine compensation est faite par rapport aux modifications du taux de conversion et de l'âge de la retraite des femmes.

Certes ce n'est pas la panacée, mais c'est le maximum qui pouvait être atteint dans le contexte politique actuel. Le chemin est maintenant dégagé pour la votation de la réforme le 24 septembre 2017. Il reste maintenant à savoir si un référendum sera lancé contre cette réforme. A peine le vote acquis au Parlement, un journaliste nous posait la question de savoir si le CSA allait soutenir le projet ou le cas échéant un référendum. Vu notre position durant tout le processus parlementaire, il y a fort à parier que le CSA soutiendra le projet de réforme. Les délégués se prononceront lors de leur Assemblée du 5 mai 2017.

maintenant par le Parlement s'approche de beaucoup des exigences présentées par le Conseil Suisse des Aînés (CSA) lors de la consultation.

Egalement d'autres demandes principales du CSA ont été retenues par le Parlement. Il sera maintenant voté sur un paquet global et une «tactique salami» avec des paquets individuels de la réforme n'est plus possible. Les contributions de la Confédération aux dépenses AVS de 19,55 pour cent sont maintenues et non pas réduites. Le mécanisme d'intervention contesté, qui aurait abouti à une augmentation automatique de l'âge de la retraite à 67 ans, fut exclu après de longs débats lors de l'élimination des divergences. De telles questions resurgiront, si la réforme de la prévoyance vieillesse est refusée lors de la prochaine votation populaire.

### Qu'est-ce qui s'applique à partir de quand?

Si les citoyens approuvent la réforme de la prévoyance vieillesse 2020 dans la forme présentée, les modifications légales et la décision pour la taxe à la valeur ajoutée entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Actuellement il est encore incertain, à partir de quand et de quelle manière exactement les étapes individuelles d'adaptation auront lieu. Il sera rapporté ultérieurement à ce sujet.

### Pourquoi d'anciens et de nouveaux retraités?

La réduction contestée du taux minimal de conversion dans le 2<sup>ème</sup> pilier provoquera des réductions de rentes importantes pour les générations concernées. Le CSA exigeait que cette réduction de rente soit compensée de manière appropriée. Mais justement cette compensation fut la pomme de discorde politique entre le Conseil national et le Conseil des Etats. Il demeure une situation déplaisante avec cette réforme, car il en résultera deux groupes de retraités AVS. L'«universalité» actuelle des rentes AVS disparaît malheureusement (même rente pour tous les groupes d'âge).

Lors de la future votation, la différence entre anciens et nouveaux

retraités jouera un grand rôle. Comme mesure de compensation pour la diminution des rentes d'environ 12 pour cent, résultant de la réduction du taux minimal de conversion de 6,8 à 6% dans la prévoyance professionnelle obligatoire, un supplément mensuel de 70 francs fut décidé pour les générations concernées. Dans le même temps, une augmentation de la part salariale de 0,3 pour cent au total est prévue en faveur de ces générations de nouveaux retraités. Ce supplément de retraite de 70 francs n'est pas gratuit pour les nouveaux retraités!

### Un compromis «aigre-doux»

Avec le relèvement de leur âge de la retraite, les femmes doivent avaler une pilule amère. Mais la réforme permet, avec l'extension de la flexibilisation de l'âge de la retraite entre 62 et 70 ans, quelque peu d'adoucir le quotidien à l'âge de la retraite. De plus, la réduction du montant de coordination et le supplément de 70 francs constituent une concession aux femmes. Cette réforme apporte également quelque chose aux personnes avec de modestes revenus, aux travailleurs à temps partiel et également aux personnes avec plusieurs employeurs. A ce sujet et sur d'autres points de la révision, il serait utile d'y prêter davantage d'attention. Ces mesures, encore à approuver par le peuple, fournissent aux personnes âgées et à leurs employeurs d'intéressantes nouvelles possibilités.

Ce fut une lutte difficile entre le Conseil des Etats (premier conseil) et le Conseil national (deuxième conseil), si bien que la Conférence de conciliation dut encore trancher d'im-



Hans Rudolf  
Schuppisser

portantes divergences. Avant tout, il en allait du supplément de 70 francs pour l'AVS, de l'augmentation de la taxe à la valeur ajoutée pour amortir les conséquences de la démographie et du mécanisme d'intervention évoqué. Comme le plus souvent, le premier conseil put majoritairement s'imposer. Cependant pour le financement, le deuxième conseil s'est imposé, car au lieu de 1 pour cent, la taxe à la valeur ajoutée augmentera en deux étapes de seulement 0,6 pour cent. De la sorte, le financement de l'AVS est assuré jusqu'à environ 2030. Mais déjà en 2025, la prochaine révision de l'AVS devra être commencée. Et quelques propositions non retenues du Conseil national reviendront d'actualité.

### Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras

En 2004, 2008 et 2010, trois importants projets de réformes du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>ème</sup> pilier ont échoué. Avec l'adoption de la réforme de la prévoyance vieillesse lors des votations finales, le Parlement a mis fin à une pénible congestion de longue durée de réformes. Le tourbillon politique de cette réforme déçoit un peu. Le besoin de réforme n'était contesté d'aucune part. A la fin des débats, on était d'accord sur presque tous les points. Avec le paquet proposé, qui comprend les deux piliers de la prévoyance vieillesse, y compris le financement par la taxe à la valeur ajoutée nécessaire à l'évolution de la démographie, les citoyens ont maintenant la transparence. Ils peuvent contribuer à réaliser enfin la percée de la flexibilisation des rentes «en souffrance» depuis 2004. Il n'y a jusqu'à maintenant aucune alternative à cette réforme susceptible d'obtenir une majorité. Ce qui est certain: L'AVS et la prévoyance professionnelle ne peuvent plus encore attendre une réforme durant des années. L'irritation provoquée par la redistribution entre jeunes et vieux dans le 2<sup>ème</sup> pilier augmente et l'AVS arrive financièrement en déséquilibre. Ainsi l'expression «Il ne faut pas lâcher la proie pour l'ombre» peut également s'appliquer au domaine de la réforme de la prévoyance vieillesse.

## Un soupir de soulagement

Meinrado Robbiani, Délégué au CSA

**Le rideau tombe sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020, dans laquelle le premier et le deuxième pilier étaient opportunément regroupés en un paquet. Ce ne fut pas le dernier acte, car le peuple doit encore donner son accord à l'augmentation de la taxe à la valeur ajoutée et, de la sorte, à l'ensemble de la réforme. Il en va de même dans le cas où un référendum aboutirait.**

Cependant un soulagement est justifié. Au bout d'un chemin semé d'embûches, au cours duquel une cruelle procédure de conciliation fut nécessaire, les deux chambres du Parlement ont abouti à un accord, qui peut être soumis avec confiance au peuple.

### Deux conditions difficiles

La réforme est indispensable et ne peut pas être ajournée. Deux défis compliquent effectivement la prévoyance vieillesse. Le premier est d'ordre démographique et comprend deux aspects. En premier lieu à cause de la modification de la proportion entre les populations active professionnellement et retraitée, qui atteindra encore un pic avec l'arrivée des baby boomers à la retraite. Les actifs doivent financer les rentes AVS pour un nombre croissant de retraités. De plus, la prolongation de l'espérance de vie oblige à répartir le capital accumulé durant la vie professionnelle sur une plus longue période (et de la sorte avec la conséquence de revenus annuels plus bas).

Le second défi est d'ordre financier et concerne avant tout la prévoyance professionnelle. Durant la vie professionnelle, les revenus moindres des capitaux pouvant être obtenus sur le marché (avant tout pour les placements sûrs) diminuent le résultat de ce qu'on appelle le «troisième payeur de contributions» (les rendements du capital provenant des contributions de l'assuré et de son employeur). Ils diminuent également le rendement du capital de couverture après la re-



Meinrado Robbiani

traite. C'est pourquoi il est inévitable d'adapter le premier et le deuxième pilier pour assurer à long terme leur stabilité et, dans le même temps, garantir de manière appropriée aux retraités leur niveau de vie.

### Une solution équilibrée

La réforme obtenue dans les chambres parlementaires représente un compromis, qui en tant que tel provoque des réserves possibles et également des raisons d'insatisfaction aussi bien pour les partisans que pour les opposants. Cependant l'ensemble offre une solution suffisamment équilibrée pour être acceptable. Certes il demande des sacrifices, avant tout avec l'élévation à 65 ans de l'âge de la retraite pour les femmes et avec la réduction du taux de conversion de 6,8 pour cent à 6 pour cent. Il y a cependant des mesures de compensation, pour rendre acceptables ces détériorations. A souligner particulièrement l'augmentation de la rente AVS pour ceux qui doivent subir une réduction du taux de conversion. Avec ce pas, les chambres parlementaires ont par ailleurs brisé un tabou - celui de la séparation totale entre le premier et le deuxième pilier. L'objectif principal, assurer les revenus des

retraités, eut la priorité sur un entêtement conceptionnel et idéologique. Et autre motif de satisfaction, les comptes de l'AVS pourront être équilibrés pour une période d'au moins de 10 à 15 ans.

#### Quelques remarques

A l'occasion de ces débats parlementaires animés, je n'aimerais pas renoncer à quelques considérations générales. La première remarque concerne l'art difficile d'arriver à un consensus. Dans un environnement toujours plus complexe et entaché de méfiance, il est inévitable que le Parlement le recherche avec détermination et même avec une certaine obstination. Le processus lors de la réforme de la prévoyance vieillesse, qui vient d'être décidée, laisse par contre apparaître une diminution visible de l'aptitude pour arriver à des compromis pénibles mais fructueux. L'accord proposé fut contesté jusqu'à

la fin par une large couche de représentants du peuple, avant tout au Conseil national.

Le déroulement des débats parlementaires a en outre montré la conciliation difficile de deux notions de la sécurité, qui se sont opposées en partie lors de votations ces dernières décennies. Le peuple a en particulier récompensé les forces politiques qui mettent au premier plan la défense de la sécurité intérieure contre les pressions et l'influence de l'extérieur (on pense aux relations avec l'UE ou au contrôle de l'immigration). Ces forces, qui ont actuellement un poids décisif au Conseil national, ont une attitude moins ouverte face à la sécurité sociale. C'est pourquoi les obstacles qui sont apparus durant les négociations sur la prévoyance vieillesse ne peuvent pas être considérés séparément des résultats d'élections et de votations. Sécurité extérieure

et sécurité sociale se trouvent aujourd'hui sur des voies séparées et partiellement contradictoires.

#### Une satisfaction justifiée

La sécurité sociale constitue un chantier permanent. Le développement des domaines sociaux et économiques exige des adaptations continues de mesures. Avec la réforme de la prévoyance vieillesse 2020, on entreprend un pas décisif pour la défense d'un système de sécurité sociale, en mesure d'assurer le bien-être de la population. C'est pourquoi, vingt ans après la dernière révision de l'AVS et deux échecs de réviser le premier pilier, c'est avec une confiance renouvelée que nous pouvons avancer dans la direction d'un futur assurant la cohésion sociale dans notre pays.

## Aucun démantèlement dans les prestations complémentaires

Michel Pillonel, Coprésident

Aucun démantèlement n'est envisageable dans les prestations complémentaires. C'est avec cet appel que l'Alliance PC, dont fait partie le CSA, regroupant des organisations de personnes handicapées ou âgées, de femmes, de travailleurs, de locataires s'est adressée à la presse le 31 janvier 2017.



L'Alliance lutte contre les mesures d'économies et de démantèlement prévues dans la révision de la loi sur les prestations complémentaires (LPC). C'est 300 millions de francs d'économies aux dépens des personnes âgées et handicapées dont le revenu ne couvre pas les besoins vitaux d'existence que le Conseil fédéral veut économiser.

Selon les statistiques officielles, 2,3 millions de personnes touchent une rente AVS, mais seulement 700 000 d'entre elles touchent une rente du 2<sup>ème</sup> pilier. De par cette différence, le niveau actuel des prestations complémentaires doit non seulement être maintenu, mais si possible amélioré.

Au cours des deux dernières années, un retraité reçoit mensuellement au minimum CHF 1175.- pour l'AVS et en moyenne CHF 1265.- de PC, soit un total de CHF 2440.- par mois. La question que le CSA se pose est «pour qui et dans quel cas un tel montant suffit-il? ».

Tant l'Alliance PC que le CSA demandent en outre avec insistance aux Chambres fédérales d'adapter enfin le montant du loyer pris en compte pour le calcul des PC qui est le même depuis 2001. Avec CHF 1100.- pour une personne seule et CHF 1250.- pour les familles et les couples, ces montants ne couvrent absolument plus les frais effectifs des loyers actuels.

Le CSA souhaite que les réductions de franchises sur la fortune soient abandonnées, car elles ont été introduites à titre de compensation pour la charge supplémentaire des patients dans le cadre du nouveau financement des soins dans la LaMal. La réduction de cette compensation équivaut, selon nous à une violation des règles de la bonne foi!

Le CSA est opposé au transfert de la charge des prestations sur les cantons, les communes et les privés pour la bonne raison que le nombre des retraités AVS/AI bénéficiaires de prestations complémentaires augmentera pour des raisons démographiques. Il en va de même pour les personnes

dans des conditions précaires de prévoyance. Le fait qu'à cause des dernières révisions de la loi sur les PC ait provoqué une importante charge financière supplémentaire, ne doit pas empêcher de maintenir les buts initiaux des prestations complémentaires.

Aux yeux du CSA, cela doit être évité, parce que:

- Les ressources financières des personnes âgées vulnérables sont surestimées. Malgré les PC un grand nombre de rentières et de rentiers vivent encore dans des conditions précaires car ils n'ont en partie pas de rente LPP ou alors, une rente insignifiante.
- Dans le futur, les PC seront également plus importantes pour les nouvelles générations de retraités. L'évolution actuelle et les perspectives du marché du travail à long terme (digitalisation à outrance) montrent que les conditions de travail et de salaire vont se précariser et que cette tendance ira en augmentant. C'est aussi la raison pour laquelle le CSA s'oppose à l'introduction d'une assurance obligatoire de soins et d'épargne selon le principe de la capitalisation. Le CSA attend qu'avec cette révision de la loi, les PC soient un soutien indispensable au renforcement du concept des trois piliers et que le niveau des prestations soit rétabli et assuré.

## 100 ans de Pro Senectute Suisse



Photo: Pro Senectute

Le 1<sup>er</sup> avril eut lieu à Berne, la fête de - comme le Conseiller fédéral Alain Berset l'a confirmé dans son intervention - l'organisation de prestations la plus importante pour les générations âgées en Suisse. Plus de 700000 personnes recourent, dans 130 endroits, à l'offre variée en conseils sociaux, services fiduciaires, cours de formation, sport, livraison de repas et davantage encore. En 1917, les fondateurs s'engageaient déjà pour une assurance vieillesse, qui ne fut réalisée que 30 ans plus tard sous la forme de l'AVS.

Organisations d'aides, le CSA et Pro Senectute reçoivent leurs moyens financiers de la même source, le Fonds AVS - le CSA comme voix des anciennes générations dans les domaines politiques, toutefois avec un montant nettement moindre. Le CSA peut bénéficier de l'organisation particulièrement compétente de Pro Senectute, comptant plus de 1600 collaborateurs, notamment pour la gestion de sa comptabilité et de son trafic des paiements ainsi que pour la mise à jour de son site Internet.

Le CSA souhaite à Pro Senectute bonne chance et encore beaucoup de succès!

### Enquête auprès des lecteurs - Votre avis nous intéresse

Un dépliant avec des questions relatives au contenu et à la forme de parution du «CSA News» est joint à cette édition. Nous vous remercions d'y répondre.

Au sein du CSA, nous évaluons actuellement notre communication - aussi bien externe qu'interne. Nous sommes convaincus que nous devons entreprendre des adaptations. Pour définir lesquelles, nous voulons également avoir entre autres votre avis, lectrices et lecteurs de notre organe d'association.

Nous vous remercions par avance de compléter le questionnaire et de nous le retourner. Dans la prochaine édition du «CSA News» nous informons sur les résultats de l'enquête et sur les premières mesures engagées.

Reinhard Hänggi, Rédacteur



## Prise de position concernant la Révision de la loi sur les prestations complémentaires

Michel Pillonel, Coprésident

Le CSA s'exprime ici en tant qu'organisation concernée - quasiment, en tant que «la voix des aînés». Dans sa prise de position, lors de la procédure de consultation, le Conseil Suisse des Aînés n'était pas foncièrement contre toutes les propositions de révision du Conseil fédéral, mais il insistait sur le fait que cette révision ne devienne pas un pur exercice d'économies.

Car il en va d'une aide financière aux personnes âgées qui en ont le plus besoin, aux malades et aux invalides dont le revenu ne couvre pas les besoins vitaux d'existence. Ces personnes, en majorité vulnérables, vivent en partie dans des conditions très précaires.

Dans ces cas là, ce n'est qu'avec les prestations complémentaires que le mandat constitutionnel peut être rempli dans le système des trois piliers. Sans elles, ces personnes sont condamnées à l'aide sociale et à l'aide aux personnes âgées.

- Selon les statistiques officielles, 2,3 millions de personnes touchent une rente AVS, mais seulement 700 000 d'entre elles touchent une rente du 2<sup>ème</sup> pilier. Ce qui frappe c'est donc l'énorme différence qu'il y a entre la perception d'une rente AVS, LPP et PC!
- En 2015, le montant moyen d'un complément à la demande des PC était de 1265 francs par mois.

1. Le niveau actuel des prestations complémentaires doit non seulement être maintenu, mais si possible amélioré. En 2015 et 2016, un retraité

reçoit mensuellement au minimum 1175.- Fr. pour l'AVS et en moyenne au maximum un complément de 1265.- Fr. de PC, soit un total de 2440.- Fr./mois. La question que nous nous posons est «pour qui et dans quel cas un tel montant suffit-il?»

2. L'adaptation du montant maximum des loyers pris en compte dans les PC doit être rapidement mise en œuvre, comme le demande d'ailleurs le Conseil fédéral. Depuis 2001, l'index des loyers a augmenté de plus de 20%. Ce n'est qu'en 2014 que le message du Conseil fédéral à ce sujet a été publié. Malheureusement, cet objet a une nouvelle fois été retardé. L'adaptation régionale échelonnée dans le sens du message du Conseil fédéral reste en souffrance et doit être traitée le plus rapidement possible.

3. Il y a lieu de renoncer aux réductions des franchises sur la fortune car, elles ont été introduites à titre de compensation pour la charge supplémentaire des patients dans le cadre du nouveau financement des soins dans la LaMal! La réduction de cette compensation

équivalait, selon nous, à une violation des règles de la bonne foi!

4. Le CSA est opposé au transfert de la charge des prestations sur les cantons, les communes et les privés pour la bonne raison que le nombre des retraités AVS/AI bénéficiaires de prestations complémentaires augmentera pour des raisons démographiques. Il en va de même pour les personnes dans de conditions précaires de prévoyance. Le fait qu'à cause des dernières révisions de la loi sur les PC ait provoqué une importante charge financière supplémentaire, ne doit pas empêcher maintenant de maintenir les buts initiaux des prestations complémentaires. Je pose donc une nouvelle fois la question: Le montant moyen des PC de 1265.- Fr. ajouté au montant minimum d'une rente AVS de 1175.- Fr., soit un total de 2440.- Fr. par mois, suffit-il à éviter la pauvreté des personnes vulnérables et âgées? Ou bien voulons-nous augmenter encore sensiblement la charge de l'aide sociale des cantons et des communes?

5. Aux yeux du CSA, cela doit être évité, parce que:

- Les ressources financières des personnes âgées vulnérables sont surestimées. Malgré les PC, un grand nombre de rentières et de rentiers vivent encore dans des conditions précaires car ils n'ont en partie pas de rente LPP ou alors, une rente insignifiante.
- Dans le futur, les PC seront également plus importantes pour les nouvelles générations de retraités. L'évolution actuelle et les perspectives du marché du travail à long terme (digitalisation à outrance) montrent que les conditions de travail et de salaire vont se précariser et que cette tendance ira en augmentant. C'est aussi la raison pour laquelle le CSA s'oppose à l'introduction d'une assurance obligatoire de soins et d'épargne selon le principe de la capitalisation. Le CSA attend qu'avec cette révision de la loi, les PC soient un soutien indispensable au renforcement du concept des trois piliers, avec le rétablissement et la garantie du niveau des prestations.



GROUPE DE TRAVAIL

## Sécurité sociale

### Personnel

Josef Bühler, FARES, Président, Julius Eggspühler, ASA, Hans-Rudolf Schuppisser, ASA, Peter Wirz, ASA, Giannino Franscini, FARES, Marco Medici, FARES, Suzanne Sisto-Zoller, FARES.

Giannino Franscini a démissionné du Groupe de travail «Sécurité sociale» pour raison de santé. Rose-Marie Lüthi lui a succédé.

### Dossiers traités

Le Groupe de travail «Sécurité sociale» s'est réuni quatre fois en 2016. A cette occasion, les dossiers suivants furent traités:

### Attaque sur les rentes en cours des caisses de pensions

A l'initiative du Groupe de travail, le Conseil Suisse des Aînés (CSA) a réagi à la décision de la caisse de pensions de Pricewaterhouse Cooper (PwC) - réduire également les rentes en cours - par une lettre à la Commission fédérale de la prévoyance professionnelle, au Conseiller fédéral Berset et à la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle.

La caisse de pensions PwC veut une décision judiciaire. Un succès de la CP PwC aurait des conséquences décisives pour toutes les personnes actuellement retraitées.

### Révision de la loi sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (PC)

*Consultation:* Le Groupe de travail a rédigé une prise de position sur la révision de la loi sur les prestations

complémentaires ainsi qu'un communiqué de presse. Il s'agit en premier lieu du maintien du niveau des prestations. Avec des communiqués de presse, il fut exhorté à l'adaptation rapide du montant maximal de loyer pris en compte pour les PC.

*Message:* Le Groupe de travail a constaté une détérioration des prestations, dans le sens que la franchise du montant de la fortune libre devrait être partiellement réduite et que l'augmentation du loyer maximal pris en compte se faisait attendre. Dans un communiqué de presse, le CSA s'opposa à toute dégradation dans le domaine des PC. Des prestations complémentaires bien développées continuent à être indispensables, afin que personne ne tombe dans la misère.

### Message sur la «Loi sur les fonds de compensation»

Le message du Conseil fédéral relatif à la loi sur les fonds de compensation fut discuté au sein du Groupe de travail et comparé avec la réponse du CSA lors de la consultation.

Les propositions du CSA que la Commission fédérale de l'AVS/AI devrait être consultée lors de la nomination des conseils d'administration et que les bénéficiaires de rentes puissent être éligibles ne furent malheureusement pas retenues.

### Consultation sur la modification du Code civil (droit successoral)

Le droit successoral, plus que centenaire, doit être révisé. Le Groupe de travail a discuté en détail les propositions et rédigé une réponse à la consultation et un communiqué de presse. Il est avant tout salué l'extension de la liberté de disposition du testateur.

### Message sur l'initiative populaire AVSplus

Lors de la discussion sur l'initiative populaire AVSplus, aucune ligne commune ne put être fixée au sein du Groupe de travail. Une décision fut prise lors de l'Assemblée des délégués, où, à la

majorité, le CSA approuva le projet. Lors de la votation populaire ultérieure, il fut rejeté.

### Réforme de la prévoyance vieillesse 2020

En réaction aux décisions alarmantes de la *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national* relatives au paquet de réforme, le CSA a envoyé une lettre à toutes les Conseillères nationales et à tous les Conseillers nationaux et a également rédigé un communiqué de presse.

Par la suite, le Groupe de travail évalua les décisions du *Conseil national* ainsi que celles de la *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats*. Dans un communiqué de presse, il fut exigé en particulier la présentation d'un paquet global susceptible de réunir une majorité et la sauvegarde du niveau des prestations.



GROUPE DE TRAVAIL

## Migration et vieillesse

### Personnel

Marianne de Mestral, Présidente, FARES, Julius Eggspühler, ASA, Hannes Baschung, ASA, Liselotte Lüscher, FARES, Walter P. Suter, FARES.

### Organisation

En 2016, le groupe de travail «Migration et vieillesse» s'est réuni lors de trois séances ordinaires. Les réunions eurent lieu une fois à Berne (21 janvier) et deux fois à Zurich (21 avril et 13 octobre). La quatrième réunion fut la participation à la manifestation du Forum national «Age et migration» le 16 novembre à Olten.

A la fin de 2016, Hannes Baschung, délégué de l'ASA, s'est retiré du Groupe

de travail. L'ASA n'a pas encore déterminé sa succession.

## POINTS PRINCIPAUX DE NOS TRAVAUX

**1. Rapport d'expérience d'un migrant âgé**, qui a aussi vécu les initiatives relatives à la surpopulation étrangère (Initiatives Schwarzenbach). Il s'est bien intégré et est naturalisé depuis de nombreuses années. Ce qui préoccupe ce retraité avec une origine migratoire: Incertitude quant au comment et où pouvoir être pris en charge dans un âge avancé; osciller entre deux langues et cultures avec le vœu d'être enraciné dans les deux; ignorance relative aux limites de fortune et conditions à l'obtention des PC. De plus il constate un manque d'inclination à communiquer entre les différentes cultures de migration.

Les migrantes et migrants âgés sont souvent à peine mentionnés. Ils sont le plus souvent «inclus». C'est pourquoi il s'avère être une importante tâche constante de rendre attentif aussi souvent que possible sur le risque élevé de pauvreté et sur l'état de la santé de la population immigrée la plus âgée.

**2. Participation et collaboration à la manifestation d'information du SECO** le 5 septembre sur le thème de la «Réglementation de l'assistance aux personnes âgées 24h sur 24 - ébauches de solutions pour les conditions de travail». Lors d'un vote, l'aspect des bénéficiaires de la prise en charge et de leurs besoins d'information put être présenté. De plus, il put être démontré quels aspects et conséquences pourraient être prioritaires pour le CSA.

A la suite de la séance d'information, le Groupe de travail put répondre au questionnaire du SECO et le soumettre au Comité du CSA pour approbation.

**3. Présence du logo et participation aux préparatifs** ainsi que présence à la manifestation «Vieillir en bonne santé» organisé par le Forum national «Age et migration». Il fut une fois de plus évident que la population migrante présente, dans la vieillesse, un risque nettement plus élevé de

pauvreté et pour leur santé que la population suisse. Cette constatation devrait être prise en compte dans la politique sociale.

## MISE EN RÉSEAU

Une représentation tant de l'ASA que de la FARES s'est engagée dans le Forum national «Age et migration». Trois réunions du Forum ont eu lieu. Lors de différentes manifestations/conférences nous avons tenté de thématiser la situation des migrantes et migrants âgés et de questionner sur les approches de solutions spécifiques:

**10 janvier** Pool de seniors, Projet Via: Bonnes pratiques de la promotion de la santé des personnes âgées

**17 mars** Echange d'expériences avec des représentations des cantons, Projet Via

**7 juin** Patients âgés et polymorbides, améliorer la prise en charge

**1<sup>er</sup> sept.** Vieillir sainement et bien-être dans la période numérique (17<sup>ème</sup> journée zurichoise de gérontologie)

**2 sept.** Soins de longue durée/Réseau de réflexion

**15 sept.** Echange d'expériences avec des représentations des cantons

**26 oct.** Work + Care/Soins aux proches

**24 nov.** Importance des ressources sociales pour la santé (journée de mise en réseau des programmes d'action cantonaux)



GRUPE DE TRAVAIL

## Vieillesse et société

### Personnel

Béatrice Spang, Présidente, ASA, Liselotte Lüscher, FARES, Regula Vontobel, FARES, Felicitas Würth, ASA, Peter Wirz, ASA.

## Objectifs arrêtés

Participation des personnes âgées dans les thèmes qui les concernent directement.

## Constatations

Dans quelques cantons (BS, BL, ZH, GR, TI) il existe des organes, dans lesquels les organisations de seniors soignent les contacts avec les représentants des gouvernements des cantons concernés, afin de communiquer les demandes des anciennes générations. Dans ces cantons, les demandes sont prises au sérieux et, autant que possible, il en est tenu compte.

C'est la tâche du GT de créer de tels organes dans les autres cantons. Nous nous sommes décidés pour trois cantons: St Gall, Argovie et Zoug et pour le «Réseau suisse des villes-amies des aînés».

## Etat des travaux

A St Gall eut lieu le 25 octobre la séance de constitution d'un Conseil des aînés. En janvier 2017 se tint la première séance régulière.

L'association cantonale des seniors de Zoug refusa un échange d'idées direct avec le GT. Sur la base d'un catalogue de questions établi par le GT, auquel l'association des seniors de Zoug a répondu, nous avons cependant pu constater qu'également dans ce canton, une communication directe existait entre l'association des seniors et des représentants du gouvernement. Elle était intensément utilisée et considérée positivement par l'association des seniors.

Egalement en Argovie existe un tel contact et est également positivement utilisé. 13 directives furent approuvées par le canton. Leur mise en œuvre est vérifiée trois fois annuellement par le canton «jusqu'en bas» dans les communes. L'association argovienne des seniors est représentée dans tous les organes appropriés.

La décision de s'engager dans la politique des seniors du «Réseau suisse des villes-amies des aînés» fut prise en novembre 2016.



## GROUPE DE TRAVAIL

# Santé

### Personnel

Hans Rudolf Schönenberg, ASA, Président, Josef Senn, ASA, Elsbeth Wandeler, FARES, Marianne de Mestral, FARES, Remo Gysin, FARES, Hannes Baschung, ASA, Johannes Reimann, ASA.

### Organisation

En 2016, le Groupe de travail «Santé» a traité, lors de quatre réunions, les thèmes nationaux actuels de la santé. La collaboration avec le «Groupe d'intérêt Financement des soins GIFS/IGFP» fut intensifiée par la participation de Elsbeth Wandeler dans l'organe de direction.

Nous avons également volontiers répondu favorablement à l'offre de l'OFAS d'être représenté dans le groupe de suivi «*Evaluation du nouveau financement des soins*» en y déléguant Hans Rudolf Schönenberg.

Tous les travaux et projets furent, comme jusqu'à maintenant, influencés par l'agenda de la politique de santé du Conseil fédéral et du Parlement.

La demande croissante de collaboration dans des groupes de projet et de travail nationaux démontrent que les connaissances spécifiques et l'expérience de nos membres furent très appréciées ces années passées. La reconnaissance du CSA et des membres du GTS nous réjouit et nous motive pour la poursuite des activités.

### Rapports établis destinés au Comité du CSA, aux autorités fédérales et aux médias

**26.02.2016** Agenda 2016 dans le domaine de la politique de la santé

**13.05.2016** Prise de position sur l'«*augmentation de la contribution pour la prévention générale des maladies*»

**22.06.2016** Prise de position sur le projet CSDH «*Droits humains et personnes âgées en Suisse*»

**29.08.2016** Prise de position sur le «*Rapport du Conseil fédéral sur les perspectives des soins de longue durée*»

**02.09.2016** Exposé lors du Colloque du Réseau de réflexion «*Quel avenir pour les soins de longue durée?* »

**06.10.2016** Catalogue des thèmes pour l'entretien avec le Président de la CDS

**24.10.2016** Requête au CF Berset «*Harmonisation de l'indemnisation des frais de transport de patients et de sauvetage dans la LaMal*»

**26.10.2016** Lettre aux membres de la CSSS-N «*14.417 Amender le régime des soins*»

**18.11.2016** Exposé sur le thème de la médecine dentaire pour les personnes âgées

**23.11.2016** Questionnaire sur le rapport intermédiaire «*Evaluation du nouveau financement des soins*»

**12.12.2016** Article dans le bulletin sur le thème «*Réglementation discriminante pour l'appareillage acoustique dans la vieillesse*»

**15.12.2016** Bilan annuel relatif à l'agenda 2016 de la politique de santé du GT «Santé».

### Activités, collaboration et participation à des projets nationaux

- Participation active dans le Groupe de suivi de l'OFAS «*Evaluation du nouveau financement des soins*»
- Participation active dans le GI Financement des soins et dans son organe de direction
- *Entretien/Audition «CSDH Droits humains et personnes âgées en Suisse»*
- Co-rapport lors de la consultation Prestations complémentaires
- Participation au projet ZIA «*Zwäg im Alter*»
- Participation active au Conseil «*Pool de seniors du Projet VIA*»
- Participation à la rencontre de parlementaires «*Réforme de la prévoyance vieillesse 2020*»
- Participation au colloque de l'OFAS - «*Patients très âgés et polymorbides - Améliorer les soins intégrés et coordonnés*»
- Participation au colloque et à la

table ronde «*Vieillir sainement et bien-être dans la période numérique*»

- Conférence de politique de santé «*égalité de la responsabilité des seniors*»
- Participation à la table ronde Promotion de la santé Suisse «*L'importance des ressources sociales pour la santé*»
- Participation aux groupes de parlementaires «Soins» ainsi que «Vieillesse»
- Participation à la rencontre des parlementaires du Forum Santé Suisse
- Participation active au projet Stratégie nationale de prévention - «*Projet de prévention des maladies non transmissibles*»
- Participation à la table ronde de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé CDS sur le thème de la médecine dentaire dans la vieillesse

### Autres thèmes traités

- Prise de connaissance et «examen de la compatibilité pour la vieillesse» de thèmes de la politique de santé du Parlement fédéral ainsi que des rapports des commissions CN/CE de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS)
- Prise de connaissance du rapport du CF sur les soins aux proches
- Prise de connaissance de l'intervention parlementaire «*Réglementation discriminatoire de l'appareillage acoustique à l'âge de l'AVS*»
- Prise de connaissance de l'ordonnance sur les régions pour les primes

Le thème de la «Santé dans la vieillesse» fut également en 2016 extrêmement varié. Les décisions de politique de la santé du Conseil national et du Conseil aux Etats, dans leur nouvelle composition politique dès 2016, ne furent pas toujours dans l'intérêt des personnes âgées. Dans le futur, le CSA devra encore davantage s'engager politiquement pour les demandes des personnes âgées. Des décisions comme des franchises plus élevées dans la LaMal ne résolvent pas les problèmes (coûts) dans le domaine de la santé, mais influencent très fortement la qualité de vie et la dignité dans la vieillesse.

Grâce à l'excellente collaboration et à la volonté de chacun au sein du Groupe de travail d'assumer la responsabilité de projets partiels isolés et d'en assurer la conduite, tous les travaux engagés purent être liquidés.



#### GROUPE DE TRAVAIL

## Mobilité et habitat

### Personnel

Jean-Maurice Fournier, FARES, Président, Reinhard Hänggi, ASA, Christiane Layaz-Rochat, FARES, Charles Page, ASA, Paul Sütterlin (décédé), FARES.

Notre Groupe de travail a tenu, au cours de l'année écoulée, 4 séances de travail: en date du 29 janvier, du 04 avril et du 14 novembre, nous nous sommes réunis à Berne, le 25 octobre, nous avons visité un habitat intégré particulier à Zürich. Une seule rencontre a réuni les 4 membres du GT. Après le tragique décès de notre ami Paul Sütterlin, nous devons regretter l'abandon, pour raison de santé, de notre collègue Charles Page.

### MOBILITÉ

#### Contrôle du permis de conduire après 70 ans

Nous avons consacré beaucoup de temps à la révision de cette ordonnance fédérale. C'est un objet toujours d'actualité et qui remet en question la place et les droits des aînés dans notre société. Une proposition de décision satisfaisante semble se dessiner et nos remarques et propositions obtiennent peut-être des échos favorables. Nous avons répondu à la demande de consultation liée à

la motion Reimann et relevé la nécessité d'une harmonisation intercantonale, d'une plus grande souplesse administrative et d'un allègement des coûts engendrés; nous suivrons attentivement le développement de cette intervention aux Chambres fédérales.

### SwissPass

Nous avons entretenu des contacts suivis avec les CFF pour obtenir tous les renseignements utiles relatifs au développement du projet **SwissPass** et à son mode de fonctionnement. Un entretien avec un Responsable de l'unité Voyageurs et le Chef de la communication des CFF nous a permis de trouver des informations et de présenter nos souhaits de seniors face aux développements de ce vaste projet en cours de réalisation. Notre collègue R. Hänggi a relayé dans les News une interview de M. Wehrle sur ce sujet. Nos prochaines rencontres nous permettront d'avancer dans l'analyse des résultats obtenus après la première année de fonctionnement de ce mode d'abonnement.

### HABITAT

Notre participation au GT «*Architecture et Gérontologie*» nous a offert l'opportunité de visiter un habitat adapté réunissant un grand nombre d'aînés dans un cadre ouvert au public et offrant des activités de caractère plurigénérationnel à Bâle.

Cette démarche nous a incités à voir d'autres réalisations d'habitat adapté pour enrichir notre réflexion. En automne dernier nous avons ainsi visité une réalisation très particulière au centre de Zürich, une petite ville dans la ville, une réussite partielle seulement puisque la place réservée aux aînés est, pour le moment très restreinte!

Ces expériences nous permettent déjà de relever l'importance de l'encadrement et du suivi dans le domaine de l'habitat adapté.

Notre rencontre avec les responsables de l'**Union des communes suisses** (Directeur et Cheffe de projet scientifique), nous offre l'opportunité de col-

laborer à une étude sur l'habitat des aînés. Cet important organisme pour la promotion et le développement de l'habitat adapté en Suisse nous sollicite pour un échange d'opinions, d'informations sur les réalisations et les conditions de vie des aînés dans les communes suisses. De prochains contacts permettront de mieux définir les intentions de chacun et de parler de mise au point de nouveaux documents d'information en la matière.

La réalisation, l'animation et le suivi d'un habitat adéquat pour personnes âgées ainsi que la promotion de toutes solutions de mobilité nous engagent à développer nos contacts et recherches en Suisse et à l'étranger.



#### GROUPE DE TRAVAIL

## Technologie de l'information et de la communication («TIC»)

### Personel

Roland Grunder, Président, ASA, Dr. Rose-Marie Lüthi-Kreibich, FARES, Rudolf Garo, ASA, Lindo Deambrosi, FARES, Kurt Rüttimann, ASA.

### Réunions

Le GT s'est réuni à quatre reprises comme cela était programmé. Chaque séance, d'une durée de quelque 3 heures a fait l'objet d'un procès-verbal qui a été transmis à tous les membres du Comité du CSA ainsi qu'aux membres de la commission. Les points principaux, traités en cours d'année, ont suivi le plan d'actions et la stratégie du groupe, notamment les participations actives dans les domaines e-inclusion, du AAL (Maintien à

Domicile) ainsi que sur des sujets liés à l'information et au réseautage dans le domaine des TIC.

L'une des 4 réunions du GT TIC s'est déroulée sous la forme d'une minisession et qui a eu lieu à Sessa/TI.

### Minisession

La minisession fut un test positif pour ce concept qui prévoit, au minimum 3 séances étalées sur deux jours. Cela permet aux participants de n'effectuer qu'un voyage. Par ailleurs, l'intégration d'une soirée avec un repas en commun, est sans conteste une possibilité de contacts et de discussions informelles mais dont la productivité est indéniable. L'expérience peut être qualifiée de positive au plan humain comme au plan financier.

### Commission ad hoc pour un nouveau concept de communication du CSA-SSR

Une commission ad hoc a été constituée lors d'une séance du Comité du CSA. Les personnes impliquées dans ce projet sont Roland Grunder, Rudolf Garo et Lindo Deambrosi, tous membres du GT TIC (AG IKT). Pour cette raison, le GT TIC a intégré ce projet dans son plan annuel de travail et l'a mis en œuvre avec la participation active de tous les membres du GT.

Le résultat de ce travail fut présenté lors de l'AD du 18.11.2016 et a recueilli l'unanimité du Comité. Sa mise en œuvre entrera en action dès les premiers jours de 2017. Un très grand remerciement va à Rudolf Garo pour un travail exceptionnel dans ce concept.

### Le projet «régions périphériques ou/et Helpdesk»

Ce projet est né de la constatation que de nombreuses régions périphériques en Suisse, notamment des régions et villages isolés de montagne, ne disposent plus d'infrastructures telles que La Poste, une banque, parfois même des services communaux. Cet état de fait marginalise et précarise un nombre important d'habitants, notamment les personnes du 3<sup>ème</sup> âge.

La majorité des services sont aujourd'hui remplacés par les techno-

logies de l'information et de la communication et que sans ces accès, l'isolement devient inextricable.

Le projet vise donc à mettre à disposition de manière ponctuelle un lieu d'accueil équipé de la technologie et de soutien personnalisé permettant aux personnes dépourvues de venir réaliser les diverses actions qu'elles ne peuvent faire que par le biais d'une liaison Internet.

Un projet pilote sera développé par le GT TIC/AG IKT durant l'année 2017.

Parallèlement, un projet d'une plateforme Internet SENIOR HELPDESK pourrait être étudié par le GT.

### Conclusion

Le GT TIC/AG IKT a durant l'année écoulée pu réfléchir et envisager de nouveaux projets, poursuivre la coopération avec ses partenaires européens et nationaux, notamment AAL «Maintien à Domicile» qui reste l'un des grands défis de la société vieillissante actuelle. L'utilisation des TIC dans ces défis est très importante et justifie pleinement l'implication du GT dans ces domaines. Une participation plus active dans des projets AAL pourrait aussi être envisagée selon les divers appels à projets proposés sans oublier l'aspect chronophage et l'engagement que cela requiert.



## Commission de rédaction

En 2016, la Commission de rédaction comprenait, comme précédemment, cinq personnes, toutefois avec des modifications dans la composition. Du fait de sa fonction, en faisait partie le Coprésident Michel Pillonel. Le Coprésident démissionnaire Karl Vögeli resta membre de la rédaction

durant l'année sous revue, car sa succession ne put pas être réglée à temps. Furent avant tout actifs les rédacteurs actuels Margareta Annen, Reinhard Hänggi et Pierre Lässer, qui a repris la succession de Michel Studer pour la rédaction en langue française. Toutefois la représentation de la Suisse italienne dut être résolue de manière ad hoc. Du fait de l'absence d'un collaborateur, des contributions du Tessin ne purent pas être fournies; cependant Margareta Annen s'occupa de la traduction en italien avec le fils de l'ancienne rédactrice Rosmarie Porta. Le Comité du CSA a établi dans le courant de l'année un nouveau concept de communication, qui entre en vigueur en 2017 et décharge ainsi la rédaction actuelle. La responsabilité du CSA News incombe désormais à Reinhard Hänggi, membre du Comité du CSA. Karl Vögeli et Margareta Annen se retirent. Au cours de l'année sous revue, comme auparavant, trois éditions du CSA News furent conçues et produites.

## — Qui est le CSA? —

Le Conseil suisse des aînés est l'organe consultatif du Conseil fédéral et des autorités pour les questions concernant la vieillesse. Il représente les demandes des personnes âgées dans les domaines économiques, sociaux et de société. Les 34 membres traitent les questions qui se posent à eux dans divers groupes de travail. Ils communiquent leurs prises de positions aux autorités et aux instances politiques. Le CSA est constitué des deux organisations faitières:

- Fédération des Associations des Retraités et de l'Entraide en Suisse (FARES)
- Association Suisse des Aînés (ASA)

Ensemble, les deux organisations représentent près de 200 000 seniors, membres de ces associations.

## Mot de la fin

Roland Grunder, Coprésident

Le monde change. Il est dans une phase presque révolutionnaire. Nous sommes en plein dans la nouvelle révolution électronique qui va vers un remplacement progressif d'une partie des forces de travail. L'informatisation et l'automatisation d'une multitude de services, de travaux industriels, sont en passe de remplacer l'être humain, le travailleur. Les robots font leur apparition dans presque tous les secteurs économiques, robots intelligents, bientôt capables de réflexion et d'émotion.

Dans le même temps, l'autre révolution est celle du vieillissement de la population. La longévité des humains augmente en moyenne de 2,5 ans chaque décennie. Une étude annonce même que chaque enfant venant au monde aujourd'hui sera centenaire. Cela dans de très bonnes conditions de santé, augmentant du même coup la capacité de travail bien au-delà de l'âge dit de la retraite, aujourd'hui fixée à 65 ans. Par ailleurs, la conjoncture économique actuelle est dans une tendance baissière. Les



fermetures d'entreprises, les restructurations, les délocalisations touchent une grande partie des travailleurs âgés de plus de 50 ans. Que dire à ceux qui prônent la retraite à 67, voire à 70 ans? Il ne s'agit pas de l'allongement de la vie professionnelle, mais bien du chômage de longue durée.

Voilà notamment l'un des points chauds de la politique de notre pays dont se préoccupe le CSA. Grâce à ses groupes de travail, occupés en permanence à l'observation du monde des seniors qui voient souvent leur situation se dégrader, voire se paupériser, le CSA est toujours prompt à réagir, à exercer une influence, à dénoncer les dysfonctionnements, à participer à l'amélioration des conditions de vie des seniors de ce pays.

“ Jusqu'à ce jour, l'humanité a survécu à toutes les catastrophes. Donc, elle survivra aussi à la médecine moderne. ”

(Tiré du livre «Vorsicht Medizin! Aphorismen zum Gesundheitswesen und zur Gesundheitspolitik» (Ott Verlag, Thun)

**SSR** Schweizerischer Seniorenrat  
**CSA** Conseil suisse des aînés  
Consiglio svizzero degli anziani

## Impressum

### EDITEUR

#### Coprésidence du CSA:

Roland Grunder  
Tél. 079 669 98 02  
[info@ssr-csa.ch](mailto:info@ssr-csa.ch)

Michel Pillonel  
Tél. 031 924 11 00  
[info@ssr-csa.ch](mailto:info@ssr-csa.ch)

#### Rédacteur responsable:

Reinhard Hänggi  
Tél. 079 304 37 94  
[rhaenggi@gawnet.ch](mailto:rhaenggi@gawnet.ch)

#### Rédacteur en langue française:

Pierre Lässer  
Tél. 079 208 08 45  
[pierre.laesser@bluewin.ch](mailto:pierre.laesser@bluewin.ch)

#### Rédacteur en langue italienne:

Lindo Deambrosi  
Tél. 079 686 86 01  
[lindo.deambrosi@gmail.com](mailto:lindo.deambrosi@gmail.com)

#### Mise en page et production:

Lithouse, 3013 Bern  
Tél. 031 333 28 48  
[info@lithouse.ch](mailto:info@lithouse.ch)

**Conseil Suisse des Aînés (CSA)**  
Secrétariat, Worblentalstrasse 32  
3063 Ittigen  
Tél. 031 924 11 00  
[info@ssr-csa.ch](mailto:info@ssr-csa.ch)

## Agenda

### Mini-Session à Arenenberg TG

- Jeudi 4 mai 2017  
14h30: Séances des groupes de travail  
17h00: Séances des fractions ASA et FARES
- Vendredi 5 mai 2017  
9h: Assemblée des délégués

### Séance de la fraction de l'ASA du CSA

Jeudi 31 août 2017, 10h45, Berne

### Séance de la fraction de la FARES du CSA

Jeudi 31 août 2017, 10h00, Berne

### Congrès d'automne du CSA

(Préavis)

Thème: «Quelle suite après le 24 septembre?»

Mardi 7 novembre 2017

Palais des Congrès, Bienne